

31.05.2016 – 15:31 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Les sénateurs laissent passer une chance pour la déductibilité fiscale des constructions de remplacement

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) déplore que le Conseil des Etats ait rejeté la déductibilité fiscale pour les constructions de remplacement. Les défalcons d'impôt décidés pour les déconstructions sont un pas dans la bonne direction, mais cette mesure n'est pas suffisante. Les sénateurs ont donc laissé passer une chance décisive pour accroître l'efficacité énergétique, la densification du milieu bâti et l'accroissement des recettes fiscales.

En Suisse, environ la moitié de la consommation d'énergie concerne les immeubles. Si, actuellement, tous les immeubles étaient conformes à l'état actuel de la technique, notre pays aurait besoin d'un tiers d'énergie en moins. Les constructions de remplacement sont donc indispensables pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Elles sont aussi incontournables pour la densification du milieu bâti. Dans le cadre de la densification précisément, les surfaces existantes permettent de réaliser un espace habitable pour davantage de personnes sans devoir viabiliser des terrains. La densification entraîne aussi l'implantation d'un nombre accru de contribuables par surface, ce qui se traduit par une hausse des recettes fiscales et non pas par un recul comme le craint à tort le Conseil des Etats.

Contact:

Gian-Luca Lardi
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Cette annonce peut être consultée sous <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100788757>